

**COMMUNE D'IXELLES**  
7è Direction URBANISME  
Monsieur W. DECOURTY  
Chaussé d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/26753  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.348/ s.403  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Rue Saint-Boniface, 1. Remplacement de la couverture de la toiture.  
(Correspondant : S. Ben Hssain)

En réponse à votre demande du 6 décembre 2006, sous référence, réceptionnée le 8 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 20 décembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison située dans la zone de protection de la maison communale d'Ixelles classée comme monument et des maisons sises aux n°12 à 22 de la rue E. Solvay, classées comme ensemble. Elle porte sur la réparation de la toiture et la dépose de la couverture actuelle en roofing et zinc pour le placement d'une nouvelle couverture de toiture en tuiles de type Pottelberg.

La Commission souscrit à la demande car elle estime qu'une couverture en tuiles sera mieux adaptée à la typologie de la maison et en améliorera l'aspect.

Elle souligne cependant l'impact esthétique très regrettable de la batterie de velux qui équipent actuellement la toiture et demande de profiter des travaux de renouvellement de la couverture pour rationaliser ces ouvertures. Ne pourrait-on envisager l'aménagement de verrières verticales plus importantes mais moins nombreuses sur le pan principal de la toiture ? La Commission invite l'auteur de projet à pousser la réflexion dans ce sens et aussi à envisager des châssis qui s'inscrivent correctement dans le pan de la toiture sans présenter de saillie.

Par ailleurs, la Commission attire l'attention de l'auteur de projet sur le poids nettement plus important que cette nouvelle couverture en tuiles présentera par rapport à la couverture actuelle qui semble déjà présenter quelques faiblesses. Elle demande, par conséquent, de vérifier la solidité des éléments porteurs de la toiture et leur aptitude à supporter une charge supplémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. - A.A.T.L. – D.U.